
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par *Novax Immobilier Inc.* a pour but de démolir l'immeuble situé au 34-36, rue Saint-Thomas. L'utilisation projetée du sol dégagé est la construction d'un bâtiment multifamilial avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée (projet *Riva Nord* à l'angle des rues Notre-Dame, St-Thomas et de la terrasse Turnbull).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition du bâtiment situé au 34-36, rue Saint-Thomas doit, dans les 10 jours qui suivent la diffusion du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 17 septembre 2026.



Mélanie Messier, assistante-greffière